53e ANNÉE. — N° 91

MERCREDI 13 AOUT 1913.

5c. **Journal du Lot** 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA PAIX

La paix est signée.

L'Europe et le monde en éprouvent un sentiment sinon d'allégresse du moins d'allègement.

Depuis deux ans, nous n'avons entendu parler que de conflits entre les nations. Et malheureusement, ce n'était pas là propos de diplomates en chambre se complaisant en de sinistres prophéties.

Les événements nous montraient que la guerre n'est pas le simple souvenir d'un état de choses disparues, mais bien au contraire qu'elle demeure une réalité lamentable et atroce. A l'heure où s'édifiait le palais de la Paix à la Haye, c'était, en Tripolitaine d'abord, puis dans les Balkans, des armées qui se heurtaient les unes aux autres et des peuples qui, par le fer et le feu, s'efforçaient d'assurer le triomphe de leurs aspirations politiques, de leurs ambitions ethniques.

En deux ans, de grandes transformations se sont produites, si profondes que les nations les plus pacifiques, la France par exemple, ont été amenées, sous la poussée des événements, en présence des leçons saisissantes de l'histoire, à renforcer leur armure et à consentir d'immenses sacrifices de temps et d'argent.

La guerre a quelque chose de contagieux ; elle évoque au fond de l'âme de chaque peuple d'atavi ques passions destructrices qui font brusquement craquer la mince écorce de notre fragile civilisation. Aussi le devoir des gouvernements des grandes nations est-il de prévenir, par tous les moyens dont ils disposent le commencement d'hostilités dont on ne peut savoir ni à quelle date, ni par quelles catastrophes elles se termineront.

Ce que l'Europe n'avait pas su faire, la Roumanie vient de l'accomplir. Peu importe en ce moment la question de savoir si les sympathies du roi Carol et de son peuple vont du côté de la Triple Entente. si au contraire elles restent fidèles à la Triple Alliance.

Il faut savoir faire, à certains moments, abstraction de ses propres préférences, et reconnaître que l'attitude de la Roumanie a été réfléchie, sage et heureuse. La tentation était grande pour elle, alors qu'elle se trouvait forte d'une armée intacte au milieu de ses voisins affaiblis ou ruinés, de pousser loin — trop loin — les profits d'une victoire qui pour elle était sans risques.

Elle a su se dérober au désir cependant naturel d'affaiblir et d'humilier la Bulgarie qui avait semblé un moment sur le point d'instituer son hégémonie dans les Balkans.

Elle a su se contenter de profits qui seront d'autant mieux assurés qu'ils sont plus modestes.

Elle a su faire grande figure dans le monde et l'exemple de modération puissante qu'elle a ainsi donné servira plus son prestige et sa fortune future que n'auraient pu le faire des accroissements territoriaux plus importants.

Elle est la triomphatrice de cette guerre où elle n'a pas perdu d'hommes et où elle n'a rien risqué.

Le rôle de la Roumanie dans cette guerre a été habile et heureux ; elle a réussi à assurer à ses alliés victorieux le plus difficile des triomphes, celui qu'ils ont remporté sur eux-mêmes ; elle a pu amener les Bulgares vaincus a accepter sans trop d'humiliation et de colère les clauses d'un traité qui ouvre à leur activité une longue carrière de labeur méthodique et réparateur.

La Roumanie aura ainsi posé les bases d'une paix durable : il n'en faut pas d'avantage pour qu'elle ait droit à la reconnaissance de l'Europe.

Celle-ci doit en effet se réjouir de ce que l'œuvre qu'elle n'a pas su accomplir ait été menée à bien par d'autres qu'elle.

Soyons justes d'ailleurs. L'intervention des grandes puissances, par la force même des choses, était condamnée à demeurer inopérante. Elle manquait de cordialité unanime, elle manquait plus encore de moyens efficaces d'action.

Si l'accord, pendant toute cette longue et troublante période, s'est maintenu entre les grandes puissances, on ne l'a pas dû à la clarté précise de leur programme commun, mais au silence que les unes ou les autres ont su garder, aux incertitudes qu'elles ont révélées dans leur action respective.

L'entente s'est trop souvent établie dans l'équivoque, et c'est ce qui ne nous permet pas encore, malgré la paix de Bucarest, d'envisager l'avenir avec une pleine confiance.

Il est peu vraisemblable que le traité signé par les plénipotentiaires réunis en Roumanie soit soumis, autrement que pour la forme, à la sanction de la diplomatie européenne.

Les frontières de la Serbie, de la Grèce, de la Roumanie et de la Bulgarie sont désormais fixées par l'accord des intéressés. On n'imagine pas que la France ou l'Allemagne, la Russie ou l'Autriche puisse avoir la prétention de défendre la cause des nations contractantes mieux que ces nations elles-mêmes.

Restent, il est vrai, et la question d'Andrinople et celle des îles de la mer Egée. Le bruit a couru que la Bulgarie, délivrée de tout souci du côté de ses anciens alliés, allait concentrer toutes ses forces et les lancer de nouveau à l'assaut d'Andrinople.

Elle cherche à reprendre par les armes ce que les armes lui avaient donné et ce que les armes lui ont enlevé.

Que l'Europe cherche une solution transactionnelle et conciliatrice, qu'elle s'efforce d'éviter de nouveaux désastres. C'est son droit et son devoir. Mais qu'elle mette sa propre épée dans le plateau de la balance, qu'elle agisse à l'égard de la Turquie autrement qu'elle ne l'a fait vis-à-vis de la Bulgarie ou de la Roumanie, c'est ce qui révolterait et le bon sens et la conscience.

Que Turcs et Bulgares s'inclinent devant un arbitrage, ce serait une grande joie pour tous. S'ils s'y refusent, c'est à eux et à eux seuls qu'il appartient de régler leur antique querelle.

T. STEEG,
Député de la Seine,
Ancien Ministre.

Sans faire semblant de rien

On prête beaucoup de charmantes histoires à M. Tristan Bernard. Voici la dernière qu'on lui attribue.

L'autre jour, dans un wagon de l'Ouest-Etat, M. Tristan Bernard bourrait doucement une superbe pipe. Il s'apprêtait à la porter à sa bouche quand un Monsieur, en face de lui s'écria :

— Vous ne fumerez pas, Monsieur, je vous le défends...

— Mais Monsieur, répliqua M. Tristan Bernard, je ne fume pas !

— Oui ! je la connais, hurla son vis-à-vis. On tire sa pipe, on la bourre et sans faire semblant de rien, on finit par l'allumer... Monsieur, je vous préviens, vous ne fumerez pas !

L'auteur de *Triplepatte* mit silencieusement sa pipe dans sa poche.

Quelques instants après, le Monsieur tire un journal, le déplie et se met en devoir de lire.

— Ah ! je vous le défends ! s'écrie à son tour M. Tristan Bernard. Je la connais, celle-là, on tire son journal on le déplie,.. et puis, sans faire semblant de rien, on en déchire un morceau et on.... s'isole dans le coin !...

Mephisto

Hervé — pas celui de la *Guerre Sociale* — celui du *Petit Faust* — et ses collaborateurs savaient-ils qu'en nous présentant naguère

... Méphisto serviteur fidèle
De l'ange déchu qu'on nomme Satan

ils ne faisaient que reprendre une idée qui était déjà venue au grand Gœthe?

Les commentateurs — très nombreux — ne sont pas d'accord sur l'origine et le sens du nom de « Méphistophélès » élu par Gœthe, pour baptiser — si l'on ose dire — le diable.

Quoi qu'il en soit, quand le poète eut choisi ce vocable, il s'avisa que ce mot de cinq syllabes n'était pas d'une extrême commodité à placer dans un vers et il s'était avisé d'y substituer l'abréviation « Méphisto » qui lui paraissait suffisamment satanique.

Cela ne fut pas, paraît-il, du goût de Schopenhauer qui désapprouva carrément cette simplification.

Dans son étude « *Sur l'écorchement (Verhunzung) de la langue allemande* » le pessimiste de Francfort écrit : « Le souci de la brièveté va jusqu'à vouloir couper la queue du diable, en écrivant, au lieu de Méphistophélès, Méphisto ».

INFORMATIONS

Statistique des élections

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Sièges à pourvoir : 122 ; 2 à Rochefort, soit 124. Résultats parvenus le 11 août, à huit heures du matin : 124.

Réactionnaires et nationalistes élus, 10 ; progressistes de droite, 2 ; progressistes de gauche, 3 ; républicains de gauche, 19 ; radicaux et radicaux-socialistes, 68 ; républicains socialistes, 5 ; socialistes unifiés, 16 ; à Rochefort, 1 siège non pourvu, 1. Total, 124.

Dans le deuxième tour, les républicains progressistes gagnent 3 sièges et en perdent 8 ; les républicains de gauche, radicaux, radicaux-socialistes et républicains socialistes gagnent 13 sièges et en perdent 19. Les socialistes unifiés gagnent 12 sièges et en perdent 2.

Parmi les candidats du second tour de scrutin figuraient deux sénateurs et onze députés.

Sont élus : MM. Mazière (Creuse) sénateur ; Lamoureux (Cher), André Lefèvre (Bouches-du-Rhône), Durafour (Loire), Guichard (Vaucluse) et Dansette (Nord), députés.

Sont battus : MM. Bussière (Corrèze), sénateur ; Abel (Loire), Dumas (Cher), Mauger (Cher), Raffin-Dugens (Isère), Marquet (Haute-Vienne) et des Lyons de Feuchin (Somme), députés.

Après les deux tours de scrutin, en tenant compte des rectifications déjà faites, voici quels sont les résultats, au point de vue de la répartition des sièges entre les divers partis politiques :

Sont élus : conservateurs et membres de l'Action libérale, 197 ; républicains progressistes, 142 ; républicains de gauche, radicaux, radicaux socialistes et républicains socialistes, 1.049 ; socialistes unifiés, 69 ; sièges non pourvus, 2. — Total, 1.450.

Les conservateurs et libéraux perdent en tout 52 sièges ; les républicains progressistes 25 sièges ; les républicains de gauche, radicaux, radicaux socialistes et républicains socialistes gagnent 64 sièges ; les socialistes unifiés gagnent 13 sièges.

Au renouvellement des Conseils généraux, en 1910, les socialistes unifiés avaient gagné un total de 23 sièges ; les socialistes indépendants avaient gagné dix sièges ; les radicaux et radicaux socialistes avaient gagné 28 sièges ; les républicains de gauche avaient gagné 13 sièges ; les progressistes avaient perdu 28 sièges ; les conservateurs et nationalistes avaient perdu 46 sièges.

Le ruban tricolore des bons serviteurs

« L'Officiel » publie le décret aux termes duquel des médailles d'honneur peuvent être décernées par le ministre du travail et de la prévoyance sociale aux serviteurs et domestiques des deux sexes de nationalité française attachés à la personne qui justifieront de trente ans de services consécutifs dans la même maison ou dans la même famille, ou justifieront n'avoir pu accomplir ces trente années dans la même maison ou la même famille pour une raison de force majeure absolument indépendante de leur volonté.

Le délai sera abaissé à vingt ans pour les intéressés qui justifieront soit qu'ils font partie depuis dix ans au moins d'une société de secours mutuels, soit qu'ils ont fait à la Caisse nationale des retraites ou à tout autre organisme d'assurance des versements supplémentaires pour majorer leur pension de retraite, soit enfin qu'ils ont élevé quatre enfants au moins jusqu'à l'âge de seize ans.

La médaille d'honneur pourra être attribuée sans condition de durée de services aux serviteurs et domestiques qui auront accompli dans l'exercice de leur profession, un acte de dévoûment envers la famille à laquelle ils sont attachés. Mention spéciale de cet acte figurera au « Journal Officiel » à l'appui de la récompense.

Les serviteurs ou domestiques des deux sexes assujettis à la loi des retraites ouvrières et paysannes devront justifier qu'ils ont satisfait aux obligations de ladite loi.

La médaille sera du module de 27 millimètres. Elle portera, d'un côté, l'effigie de la République entourée des mots : « République française » et, sur l'autre face, les mots : « Ministère du travail et de la prévoyance sociale », avec la devise : « Honneur et Travail », ainsi que le nom et le prénom du titulaire et le millésime.

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban tricolore disposé horizontalement et dont la partie rouge est immédiatement au-dessus de la médaille. Les titulaires pourront porter à la boutonnière le ruban sans les insignes. Ils reçoivent un diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés.

Les opérations du recensement

L' « Officiel » publie un arrêté de M. Etienne, ministre de la guerre, relatif aux opérations préliminaires de la formation de la classe 1913.

Les tableaux de recensement devront être publiés et affichés le dimanche 17 août. Ils comprendront les jeunes Français de naissance, nés en 1893, les omis des classes antérieures, les individus devenus Français entre le 1er janvier et le 17 août 1913 par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration, les Français sous condition résolutoire, fils d'étrangers, nés en France, qui ont atteint vingt et un ans révolus entre le 1er janvier et le 17 août 1913.

Les tableaux n'étant définitifs que lorsqu'ils ont été examinés et arrêtés par le Conseil de révision au jour même de sa séance dans le canton, ces tableaux peuvent, jusqu'au jour de cette séance, être complétés par des inscriptions nouvelles.

Les maires devront appeler l'attention des jeunes gens sur les dispositions de la loi établissant l'examen annuel de l'instruction primaire des conscrits.

Un scandale à la Préfecture de Police

Le service du contrôle de la préfecture de police a ouvert une enquête sur une affaire scandaleuse qui met en cause un sous-brigadier et six gardiens de la paix. Ceux-ci, qui appartiennent à une véritable bande organisée, avaient compris leur mission d'une façon très spéciale. Moyennant finances, ils se chargeaient d'arrêter certaines personnes le plus arbitrairement du monde, et soutenaient ensuite une accusation imaginaire sous la foi du serment. Une jeune femme, voulant se venger d'un amant volage qui l'avait délaissée pour une rivale, aurait payé ces policiers indignes pour arrêter l'inconstant comme souteneur, ce qui fut fait. Une autre fois, toujours pour servir une vengence particulière, ils auraient appréhendé le fils d'un homme politique et l'auraient fait condamner récemment par le tribunal correctionnel. Le jugement est actuellement frappé d'appel, et le condamné se dispose à prouver la vénalité et l'indignité de ses accusateurs.

D'autre part, les sept agents mettaient leur arrondissement en coupe réglée. Ils faisaient pleuvoir les contraventions dru comme grêle sur les commerçants. Puis l'un d'eux allait trouver les intéressés et se montrait accommodant ; un cadeau en espèces aplanissait les difficultés. D'autres fois, ils auraient pratiqué le coup du garde champêtre auprès des couples attardés dans les rues sombres de leur secteur. Malheureusement pour eux de nombreuses plaintes sont parvenues au cabinet du préfet de police, et leurs méfaits vont recevoir la sanction méritée.

Mexique et Etats-Unis

Le ministère des affaires étrangères du Mexique a déclaré qu'il ne mettrait aucun obstacle à l'arrivée au Mexique de M. Lind, représentant du président Wilson.

On le protègera contre toute molestation et on assurera sa sécurité.

Arrivé samedi à la Vera-Cruz, M. Lind est aussitôt monté à bord du cuirassé américain « Louisiana ».

La révolution chinoise

Sun-Yat-Sen a débarqué samedi matin discrètement en dehors du port de Kobé. On ignore où il se trouve maintenant. Le gouvernement japonais déclare qu'il refusera aux réfugiés chinois la permission de débarquer au Japon.

Le Conflit Balkanique

La Signature du Traité

La Conférence de la paix a tenu, dimanche matin, une séance historique : le traité mettant fin à la guerre a été signé.

Dès l'ouverture de la séance, le secrétaire M. Pisosky, a donné lecture du texte officiel du traité collationné par les secrétaires des puissances intéressées. Le traité a été signé par ordre alphabétique. Seuls les chefs de missions ont apposé leurs cachets. Les salves des forts de Bucarest ont annoncé aussitôt que la paix était irrévocablement conclue.

M. Venizelos qui, bien que très souffrant, avait tenu à assister à la séance, a exprimé au nom des délégués la reconnaissance de tous envers le président Majorescu, pour son impartialité et son tact, et pour les conseils éclairés qu'il a donnés aux délégations dans les réunions particulières. M. Venizelos a ajouté que le nom de M. Majorescu serait prononcé avec une profonde reconnaissance et un entier respect par tous les peuples auxquels le traité de Bucarest a enfin rendu la paix.

Les membres de la Conférence se sont levés alors pour acclamer M. Majorescu. Celui-ci a remercié avec émotion, puis il a ajouté :

« Messieurs, nous pouvons nous séparer avec la conscience d'avoir fait de notre mieux pour sauvegarder les intérêts des Etats que nous représentons, et avec le sentiment que les liens personnels établis entre nous pendant notre travail commun seront les précurseurs des bons rapports qui vont s'établir entre nos Etats ».

Le président de la Conférence a ajouté que le mérite devait être réparti sur toutes les missions, dont l'esprit de conciliation leur a fait un titre de gratitude envers leurs pays. Il a constaté ensuite que la Conférence de Bucarest, commencée le 17/30 juillet, a pu clôturer ses travaux le 28/10 août, ayant ainsi travaillé activement à une œuvre qui sera certainement l'honneur de la civilisation. Il a déclaré ensuite la réunion officielle close.

Le discours de M. Majorescu a été acclamé par tous les délégués. La séance s'est terminée par une conversation générale entre tous les délégués, qui s'est déroulée au milieu de la plus grande cordialité.

La Conférence se réunira une dernière fois mardi prochain pour remplir les formalités accessoires et revoir le protocole final.

Le « Te Deum »

A leur sortie du ministère des affaires étrangères, la foule a acclamé chaleureusement les missions. Les acclamations se sont prolongées sur tout le parcours jusqu'à la cathédrale, où un « Te Deum » a été célébré.

Le roi, la reine et les princesses Marie et Elisabeth ont également assisté au « Te Deum ».

Sur la proposition de M. Spalaïkovitch, tous les délégués se sont rendus en corps au palais royal à l'issue du « Te Deum », pour s'inscrire sur le registre du palais. Le canon tonnait, les cloches sonnaient à toute volée, les musiques jouaient. La ville était pavoisée.

La Presse grecque exprime sa gratitude pour la France

La presse grecque est unanime à louer l'appui désintéressé accordé à la Grèce par la France, à qui les Hellènes garderont une éternelle reconnaissance.

Le « Noa Himera » dit que cette guerre a établique le noble peuple français vient en tête des amis de la Grèce.

Petites Nouvelles

La Sûreté a procédé à Hattingen (Westphalie), à l'arrestation d'un Français, professeur de langues, nommé Malibert, sous l'inculpation d'espionnage. M. Malibert a protesté de sa parfaite innocence. Il a néanmoins été écroué à la prison d'Essen.

— A Forcalquier, entre Peyruis et Labrillanne, une collision s'est produite entre une automobile appartenant à un négociant de Marseille et une motocyclette. Le motocycliste, dont on ignore l'identité, a été tué sur le coup.

— A Charleville, le jeune Pierre Bentz, âgé de 4 ans, jouait au bord d'un puits lorsqu'il tomba à l'eau. Lorsqu'on l'en retira, vingt minutes plus tard, l'enfant était mort.

— Depuis mercredi, des secousses sismiques accompagnées de forts bruits souterrains sont entendus par intervalles à Lisbonne et aux environs. Elles sont particulièrement sensibles dans les localités riveraines du Tage.

— A Bruck (Brandebourg), l'aviateur Roseler et l'élève aviateur Stephan ont fait une chute. Tous deux sont morts.

CAUSERIE

Les Jardins d'Enfants

La méthode frœbelienne appliquée depuis près de trois quarts de siècle en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Angleterre, aux Etats-Unis, commence à se répandre dans notre pays.

Un cours normal frœbelien fondé au collège Sévigné fonctionne depuis octobre 1910.

A Paris ou dans les environs de la capitale ont été créées quelques écoles, dans lesquelles est appliquée la méthode frœbelienne, et qu'on appelle gracieusement des « Jardins d'enfants ». La classe enfantine de quelques lycées de Paris et de province a été transformée en jardin d'enfants; et dans le Nord vient d'être créée sous les auspices de Mme Eidenschenk, directrice de l'Ecole normale des institutrices du Nord, membre du Conseil supérieur, une section frœbelienne.

Un groupe de normaliennes qui se destinent à l'école maternelle va recevoir, à Douai, une culture frœbelienne spéciale.

Toutes ces manifestations prouvent que la méthode frœbelienne fait des progrès dans notre pays et nous devons en être heureux, car des éducateurs autorisés assurent qu'elle est un bienfait et mérite d'être connue et répandue. C'est surtout aux institutrices des écoles enfantines et maternelles que s'adresse cette méthode, mais tous les instituteurs et institutrices pourraient s'en inspirer, puisqu'elle vise surtout à attirer l'attention de l'enfant sur les phénomènes de la vie.

Frœbel n'a pas seulement voulu intéresser l'enfant tout en le faisant jouer; son désir a été de favoriser le développement de sa jeune âme, de lui faire prendre contact avec le monde extérieur, ses formes, son aspect, sa beauté et de faire naître en lui les sentiments de respect et de bonté qui rendent l'homme utile à la société.

On dira que c'est beaucoup demander à des bambins de 3 à 6 ans, et que créer une méthode pour eux n'était pas bien utile; à cela on peut répondre que les bambins de ce jour seront dans une quinzaine d'années des hommees qui devront être la force de la patrie; donc leur donner une bonne méthode d'éducation n'est pas chose négligeable.

Dans nos jardins d'enfants, on s'applique à faire régner une atmosphère de sérieux et intime bonheur afin que l'enfant puisse s'y développer loin des contraintes inutiles, sans autres limites à sa liberté que la liberté de ses petits voisins et la force calme des lois de la nature.

Ce gracieux nom de jardin d'enfants a été donné à ces écoles parce que l'institutrice y est elle-même appelée jardinière d'enfants et qu'elle doit se comporter en tout comme le jardinier qui donne tous ses soins à ses plantes et à ses fleurs pour développer encore en elles les qualités déjà acquises.

Dans ces jardins on essaye de mettre les petits enfants en contact direct avec la nature et la vie sociale qui sont les meilleures éducatrices; avec elles et par elles, toutes les nobles et belles choses peuvent être senties par les petits qui ont une âme si douce et confiante et c'est en profitant de tout ce qu'il est possible de leur faire comprendre qu'on cultivera dans leur âme le sens de la beauté, de l'ordre et de l'harmonie.

Toutes les personnes qui connaissent bien cette pédagogie nouvelle sont unanimes à en constater la manifeste supériorité. M. Compayré, inspecteur général, dans une étude faite sur la méthode frœbelienne, disait :

« Le premier principe de Frœbel, c'est que chaque enfant a son individualité, et cette individualité a quelque chose de respectable et de sacré.

« Le second principe, c'est que cette individualité est essentiellement active, agissante. Frœbel fait de l'enfant lui-même le principal agent de son développement. Il compte, sans doute, sur l'intervention du maître. Mais il craint qu'il excerce sur l'élève une influence fâcheuse, qu'elle ne soit deux fois en défaut : positivement par une répression excessive, négativement en ne lui fournissant pas assez d'occasions d'agir par des exercices appropriés à ses facultés. »

Tout cela est fort bien et ne peut manquer d'être utile à l'enfant. Mais ce qui nous paraît avoir aussi son importance, c'est qu'il est indispensable de susciter en lui un sentiment moral personnel qui soit indépendant de son milieu qui, quelquefois, est si tristement misérable à tous les points de vue; un sentiment que l'enfant transporte dans la famille et plus tard à l'école primaire, et, plus tard encore, dans la vie.

Ce qui est indispensable, c'est qu'on éveille sa concience, qu'on eveille en lui le repentir. Combien cela nous paraît difficile, si on laisse à l'enfant un horizon bas et resserré qu'un peu d'infini et de surnaturel agrandirait immensément.

La méthode frœbelienne, comprise comme l'a voulue son créateur, est qualifiée, jusqu'à un certain point, pour accomplir cette tâche d'éducation morale et de formation de la volonté.

De quelque côté que nous vienne un genre d'éducation susceptible de rendre l'enfant meilleur, nous devons l'adopter comme un bienfait, puisque la société ne vaudra que par la façon dont l'enfance sera élevée.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés vendredi 15 août, jour de fête légale, le numéro du « Journal du Lot » de jeudi sera réuni à celui de samedi.

LES Résultats des 3 et 10 août

Les résultats des élections cantonales sont connus : les 1er et 2e tours sont plus que satisfaisants pour les partis de gauche.

Les statistiques officielles déclarent un gain de 42 sièges pour les radicaux-socialistes alors que les conservateurs et libéraux en perdent 38.

De même, les élections des 3 et 10 août ne sont pas favorables aux progressistes qui gagnent 26 sièges mais qui en perdent 47.

Les républicains peuvent donc se réjouir des résultats de ces deux consultations électorales. Elles dénotent de plus en plus la déroute, l'affaiblissement des partis de réaction.

Mais elles démontrent — et cela mérite d'être signalé — que, contrairement à tout ce que répètent nos adversaires, le parti radical et radical-socialiste n'est pas... fini. Il a encore de longs jours à vivre.

Le pays n'a pas retiré sa confiance à ce parti : bien mieux, il attend de lui la réalisation des réformes démocratiques et sociales.

Les parlementaires auraient tort de ne pas tenir compte de la volonté si nettement exprimée par le pays.

Sans doute, ils ont perdu beaucoup de temps à discuter la R. P., la loi militaire, le budget : tout cela aurait pu être discuté plus rapidement.

Les réformes sociales attendent leur tour : c'est d'elles dont le Parlement doit s'occuper.

C'est ce que vient de dire hautement le pays dans les scrutins des 3 et 10 août.

Les partis de gauche, radicaux et radicaux-socialistes pour qui le programme de défense laïque et de réformes sociales n'est pas un vain mot ont le devoir de se mettre à l'œuvre et de faire tous les efforts pour reformer ce « bloc », pour enrayer cette politique de concessions aux droites et d'apaisement douteux qui causa un arrêt dans la marche en avant, vers le progrès démocratique et social.

L. B.

Remerciements

M. De Monzie adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Aux électeurs du canton de Castelnau-Montratier

Chers citoyens et amis,

Merci de tout cœur à vous tous qui m'avez, une fois de plus, si largement donné votre confiance. Merci d'avoir fait effort pour manifester, en l'absence même d'une lutte électorale, l'accroissement de nos forces républicaines. Merci d'avoir si heureusement pratiqué la bonne politique d'union démocratique dont les résultats se sont, dimanche dernier, affirmés dans notre arrondissement et le département tout entier.

En renouvelant mon mandat, vous avez renouvelé ma gratitude. Plus que jamais je suis vôtre, pour toutes les œuvres qui serviront la prospérité de notre canton et toutes celles qui grandiront notre idéal républicain, laïque et social.

A. DE MONZIE,
Conseiller général du canton de Castelnau-Montratier,
Député du Lot,
Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande.

Mouvement judiciaire

M. Dosmann, Procureur de la République à Gourdon, est nommé, sur sa demande, Procureur de la République à Tonnerre.

Nous adressons à M. Dosmann nos vives félicitations. Par cette nomination, qu'il obtient sur sa demande, M. Dosmann se rapproche de son pays natal et entre dans le ressort de la Cour de Paris.

Mais M. Dosmann nous permettra de lui dire que les amis qu'il compte à Cahors où il est resté, durant plusieurs années substitut du procureur de la République, se souviendront toujours du distingué magistrat dont la droiture, la bienveillance et le républicanisme sincère étaient si appréciés.

A Gourdon, nombreux également seront les regrets que provoquera le départ de M. Dosmann, qui avait su acquérir la sympathie de la population.

Tous nos vœux accompagnent M. Dosmann dans sa nouvelle résidence.

L. B.

⁂

M. Baurès, substitut du procureur de la République près le tribunal de Tours, est nommé procureur de la République à Gourdon.

Inspection primaire

M. Eychène, inspecteur primaire à Cahors est nommé directeur de l'école normale de Foix.

C'est à un poste de choix et de confiance qu'est appelé le sympathique inspecteur primaire, M. Eychène.

Nous l'en félicitons vivement, mais depuis de si nombreuses années qu'il était à Cahors, ce n'est pas sans regret que ces subordonnés, ses amis le verront partir.

Chef dévoué et bienveillant, il avait acquis la sympathie de tous, et les amis de l'école savaient combien sincères et ardents étaient ses sentiments laïques.

M. Eychène ne laisse à Cahors que des amis qui sont heureux de sa nomination.

L. B.

⁂

M. Buffe, inspecteur primaire à Condom est nommé à Cahors.

A propos des incendies

Notre ami M. le docteur Cambornac, maire de Salviac, nous adresse la lettre suivante, au sujet de l'entrefilet paru dans le *Journal du Lot* de dimanche, sous le titre « A propos des incendies ».

Salviac, le 11 août 1913.

Mon cher monsieur Bonnet,

A propos de vos réflexions au sujet de la multiplicité des incendies, voulez-vous avoir l'obligeance de dire, par respect de la vérité sinon pour l'honneur de la municipalité, que Salviac possède une pompe à incendie et que cette pompe a permis de préserver les maisons voisines?

Le matériel est peut-être insuffisant, notre intention est de le compléter. Mais, dans une mairie où à peu près tout était à faire, on comprendra qu'en un an tout ne soit pas terminé.

Recevez, mon cher monsieur Bonnet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dr CAMBOURNAC, *maire.*

Mutualité

Des récompenses ont été accordées aux personnes suivantes du Lot pour services rendus à la mutualité.

Médaille d'or

M. Cassagnes (Pierre), président de la société Sainte-Anne à Gourdon.

Médaille d'argent

M. Delbreil (Géraud), président de la société de Puy-l'Evêque.

Médailles de bronze

M. Bessières (Eloi), censeur de la société de Prayssac.

M. Bouzou (Armand-Bernard), membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Corn.

M. Chaussemy (Jean-Baptiste), ancien trésorier de la société St-Jacques à Salviac.

M. Desplats (Gustave-Louis), trésorier de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

M. Jouffreau (Noël), receveur de la société de Prayssac.

M. Pénel (Achille), président d'honneur de la société de Prayssac.

Mentions honorables

M. Agard (Pierre), secrétaire de la société l'Union des travailleurs à Espère.

M. Berrié (Jean), vice-président de la société de Prayssac.

M. Chassaing (Pierre), ancien administrateur de la société des anciens militaires à Souillac.

M. Guingal (Mathurin), vice-président de la société de Puy-l'Evêque.

M. Jean-Baptiste (Maurice-Paul), dit Milhet, vice-président de l'union des sapeurs-pompiers du Centre à Cahors.

M. Sirieys (Octave-Alexis), membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Cornac.

M. Tindon (Emmanuel), correspondant de la société des ouvriers et employés de la compagnie d'Orléans à Cahors.

Conseil général

C'est par erreur que nous avons annoncé que le Conseil général du Lot se réunirait le 15 septembre.

La session de l'Assemblée départementale s'ouvrira le 8 septembre.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni mardi matin dans la salle du Conseil de Préfecture.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M. Fournié.

Notons que, conformément à la loi votée tout récemment, les séances du Conseil d'arrondissement sont publiques.

La séance a été ouverte à 10 heures 1/2.

Le Conseil procèda aussitôt à la nomination du Bureau pour la session 1913-1914.

Ont été élus : président, M. le docteur Gélis ; vice-président, M. le docteur Bénech ; secrétaire, M. le docteur Peindarie. Divers vœux ont été ensuite soumis au Conseil qui les a approuvés.

La séance a été levée à midi.

⁂

Nous sommes heureux de mentionner l'élection à la présidence du Conseil de M. le docteur Gélis.

C'est une marque de sympathie et de confiance que ses collègues ont voulu lui témoigner et à laquelle nous applaudissons très vivement.

L. B.

Tabacs

M. Vézian, contrôleur des tabacs à Gourdon, est nommé en la même qualité à Bordj-Menaïel (Algérie).

Exposition artistique

Nous avons remarqué dans la vitrine de Mme Péffourque, une Exposition d'art moderne qui dénote une certaine finesse de goût pour les objets d'intérieur, d'utilité et de coquetterie. Les amateurs d'art de notre petite cité ne pourront manquer d'apprécier de telles œuvres, où l'on sent un peu de notre région où son âme se dévoile, puisque tous ces travaux sont d'un groupe d'élèves de notre cours municipal de dessin, dirigé par le maître Rougé.

Pour le grand art : sculpture statuaire, nous remarquons le petit chef-d'œuvre, ce bon vieux marchand de presse ; nous ne pouvons que regretter la brièveté de cette partie de l'Exposition où M. Corneille aurait pu plus amplement démontrer ses qualités qui lui valurent la place de grand prix de sculpture de la ville de Toulouse. Nous avons eu le plaisir d'apprendre que ce jeune artiste veut nous surprendre, et que ce n'est là que partie remise.

L'élève Camp dans un art plus simple, dans cet art si cher de l'intérieur, a aussi développé de réelles qualités ; car toute personne de goût ne peut qu'admirer ce beau ramasse-miettes de composition et d'exécution bien étudié, les glaces à main si légères, ce baguier aux lignes si pures et enfin ses cadres d'idées si différentes mais s'attachant si bien au sujet approprié.

L'élève Dégeilh nous démontre encore sa main experte dans cette charmante tête de femme de pastel bien enlevé et ses portraits où nous reconnaissons deux physionomies bien connues de notre ville M. Alaux et M. Rougé.

Tous ces artistes méritent de vives félicitations.

Autour d'Uxellodunum

Les fouilles continuent devant la grande fontaine de l'Oulie (Puy-d'Imbard, Vayrac). On a découvert dans une seconde tranchée une flèche en silex, des cendres agglutinées, de la poterie fine, des débris d'os craniens pétrifiés et un clou rouillé perdu à plus de 1 mètre de profondeur.

Sur l'éperon qui surplombe ladite fontaine desséchée, dont les eaux sont détournées par la célèbre galerie, on a trouvé également un silex taillé représentant une tête d'oiseau, probablement un coq.

Non loin de la porte de Rome (côté nord-ouest du promontoire), dans l'endroit le plus épais des taillis, on a mis à jour quelques mètres de rempart en pierre sèche qui permettront de trouver l'enceinte bordant le fameux promontoire visité tous les jours par de nombreux touristes.

Pour plusieurs d'entre eux, les glaises calcinées formant le sous-sol du champ surplombé par la source, sont les restes des soldats romains incinérés sur leur propre champ de bataille.

Et si cette opinion est confirmée par les analyses qui, dès la réouverture des Facultés, seront faites à la fois dans plusieurs laboratoires, la cause du Puy-d'Imbard, sera gagnée définitivement. Fontaine tarie, galerie artificielle, traces d'incendie, armes primitives, moulins gaulois, soldats incinérés, que lui demandera-t-on après ?

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira samedi 16 août à dix heures du matin, rue du Lycée, à Cahors.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal ;
2° Présentation et admission de nouveaux membres ;
3° Concours d'animaux reproducteurs.
4° Communications diverses.

Situation agricole

L'*Officiel* publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot :

« Le temps a été froid et humide pendant la première quinzaine de juillet, ce qui faisait présager de mauvaises moissons ; mais il s'est remis au beau, et le blé étant mûr a été vite récolté.

« Sauf quelques soins à la vigne (sulfatages et soufrages), c'est la moisson qui a été l'objet de toutes les préoccupations de la ferme.

Un voyage original

Deux globe-trotter, Attilien Qanardi et Eugène Vinnello, ont traversé samedi Cahors dans un équipage original.

Ces deux Vénitiens se proposent de faire le tour du monde... dans un tonneau — oh ! Diogène !

Ils ont déjà visité le nord de l'Italie, la Suisse, la France, l'Angleterre, la Tunisie, l'Espagne et le Portugal, parcourant en 49 mois 26,500 kilomètres. C'est, du moins, ce qu'ils disent.

Cour d'assises du Lot

Liste des jurés désignés pour siéger aux assises qui s'ouvriront le 22 septembre sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Cuniac et Belvèze, juges au Tribunal civil de Cahors :

MM. Auguste Cépierre, maître d'hôtel à Vayrac; Joseph-Eugène Andrieu, principal clerc de notaire à Figeac; Paul Alibert, avocat à Gourdon; Pierre Bordes, propriétaire à Pinsac; Martin Malvy, maire à Souillac; Jacques Delord, notaire à Gramat; Firmin Sélébrard, gendarme en retraite à Miers; Isidore Gaillard, adjoint au maire de Limogne; Jean De Lafage de Lapierre, propriétaire à Payrac; Anselme Souléry, maire à Saint-Médard-Nicourby; Frédéric Taurand, maire à Teyssieu; Jean Composieu, conducteur des ponts et chaussées à Cahors; François Picaudon, propriétaire à Peyrignac; Albert Lescure, adjoint au maire à Saint-Laurent-lès-Tours; André Rames, notaire à Limogne; Antoine Margis, maire à Payrac; Jean Clavières, propriétaire à Saint-Paul-Labouffie; Edouard Bouloumié, maire à Parnac; Jean-Camille Pécourt, propriétaire à Pern; Jean Servantié, propriétaire à Cazillac; François Tournier, propriétaire à Cressensac; Louis Coulon, propriétaire-cultivateur à Saint-Germain; Camille Pechbreil, coiffeur à Saint-Céré; Jacques Gary, propriétaire à Vayrac; Louis Destruel, propriétaire à Cambes; Auguste-Guillaume Cruzel, limonadier à Castelnau-Montratier; Jean Carayon, ancien notaire à Cahors; Pierre Lacombe, adjoint au maire à Parnac; Léopold Lades, vétérinaire à Puy-l'Evêque; Auguste Destruel, propriétaire à Saint-Bressou; Jean Castex, négociant à Assier; Louis Bouzou, employé des tabacs à Cahors; Paul Vayssié, propriétaire à Livernon; Louis Costes, pharmacien à Salviac.

Jurés supplémentaires :

MM. Jules Maury, receveur municipal à Cahors; Alaux, peintre à Cahors; Ernest Mouilhérat, conducteur des ponts et chaussées à Cahors; François Verdié, retraité à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 9 août

COUPS ET BLESSURES

Mme Emilie Clary, épouse Auricoste, 30 ans, ménagère à Lherm, est inculpée d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures graves à sa belle-mère, Mme Amélie Gizard. Au cours d'une dispute survenue pour un objet futile, Mme Auricoste, qui vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec sa belle-mère, donna à celle-ci des coups de ciseaux qu'elle tenait à la main. Considérablement grossi par la rumeur publique, ce fait avait fait croire à un crime.

L'inculpée est condamnée à 15 jours de prison.

VAGABOND

Un habitué de la police correctionnelle, François Tavel, 53 ans, originaire de Lyon, dont le casier judiciaire s'orne déjà de 49 condamnations, est condamné à un mois de prison pour vagabondage et mendicité.

Le Théâtre de la Nature

Le Théâtre de la Nature, direction Monteni, doit s'intaller sur les allées Fénelon et nous donner des représentations en plein air de drames, comédies, vaudeville en patois toulousain du plus haut comique. Troupe de dix artistes des principaux théâtres. Joignez à cela un matériel de premier ordre, c'est plus qu'il n'en faut pour attirer un nombreux public avide de plaisirs et de distractions.

LUNA PARK

Pendant les trois mois de vacances, Juillet, Août et Septembre, tout Paris toute la Province et tous les Etrangers sont à Luna Park, le plus gai, le plus ouvert, le mieux situé et le moins cher de tous les établissements en renom.

Luna Park, à la porte Maillot, nombreux moyens de communications. Entrée 1 fr. une attraction comprise. Ouvert tous les jours de midi à minuit.

Théâtres de Bordeaux

APOLLO-THEATRE

Ouverture de la saison. — C'est le vendredi 29 août qu'aura lieu l'ouverture de la saison par un grand gala de music-hall qui comprendra une troupe extraordinaire avec en tête : « Les Darbon Nodard », le plus beau numéro du genre dans un sketch-revue d'actualités.

La vente des carnets d'abonnement valables pour le Théâtre Français ; Apollo Théâtre ; Théâtre des Bouffes et Alhambra Théâtre, commencera le 18 août, 20, rue Judaïque.

ALHAMBRA CASINO D'ÉTÉ

C'est le 12 août que l'on fêtera la 100e de la Revue « Tout du Cru », dans la salle de l'Alhambra Théâtre. Grand intermède artistique ; nouveaux tableaux. Dans le casino d'été grand bal de nuit ; kermesse ; attractions diverses. Prochainement : soirée de gala en l'honneur et au bénéfice de MM. Paulo et Biscot, avec grand concours de Tango.

CASINO DES LILAS

Tournée Jacques Ferny. — Ce sont les 14, 15, 16 août que seront données au Casino des Lilas les représentations de Jacques Ferny et de sa compagnie. Nous entendrons Jacques Ferny lui-même dans ses chansons ; Mlle Santerne une divette espiègle ultra parisienne, les chansonniers : Maxime Brienne, Gabriel Frontin et l'amusant Remongin, etc. Ce programme est très artistique.

On demande UN APPRENTI

à l'Imprimerie du *Journal du Lot*

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Elections cantonales. — La consultation électorale du 3 août a été un vrai triomphe pour le parti républicain dans le Lot. Aucun siège n'est perdu par le parti républicain, au contraire, le canton de Lacapelle-Marival, sera représenté par un radical, M. Laparra, qui remplacera avantageusement le réactionnaire M. Cadiergues, tandis que Montcuq aura le bonheur d'être représenté par M. Darquier, le si sympathique maire de Cahors, qui remplacera au Conseil général le modéré M. Fabre.

A Lauzès, rien de changé si ce n'est que les électeurs de ce canton, fidèles à leur passé, ont tenu à témoigner, une fois de plus, à l'honorable M. Peyrichou, le conseiller d'hier et de demain, en quelle haute estime ils le tenaient, et ils lui ont prouvé leur reconnaissance en lui renouvelant son mandat par 1.025 voix contre 738 en 1909.

M. Peyrichou a le droit d'être fier de son élection. Le parti républicain aussi, car il est facile de tirer la conclusion suivante de cette élection : « Le parti réactionnaire est bien mort dans notre canton ». Ainsi soit-il.

A. D.

Sénaillac

Programme des fêtes des 14, 15, 16 et 17 août. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Sénaillac les 14, 15, 16 et 17 août.

Jeudi 14 août : A 6 h. du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie, réception de la musique ; à 8 h., retraite aux flambeaux, bal.

Vendredi 15 août : A 5 h., réveil en musique ; à 8 h., aubade aux habitants ; à 11 h., apéritif-concert ; à 15 h., course aux anneaux, jeu de la cruche, de la poêle, etc., grand bal sous les ormeaux ; à 20 h., grande illumination et grand bal de nuit.

Samedi 16 août : à 5 h., réveil en musique ; de 9 à 11 h., concert sur la place ; à 14 h. course pédestre, course à la brouette, course en sac, jeu de la ficelle, bal ; à 20 h., bal de nuit, à 24 h., grand réveillon au restaurant Lacarrière, auquel assistera toute la jeunesse.

Dimanche 17 août : grand bal de jour et de nuit.

Pendant toute la durée des fêtes, attractions diverses. Le comité ne répond pas des accidents.

Le Comité.

P.-S. — Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Limogne

Fêtes locales. — Les fêtes locales de Limogne auront lieu, les 14, 15 et 16 août 1913, sous la présidence d'honneur de M. le Dr Roger Couderc, conseiller d'arrondissement, maire de Limogne.

Ces fêtes seront organisées par un Comité de jeunes gens de la classe 1913. Voici le programme des fêtes :

Jeudi 14 août : 18 heures, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie ; 7 heures, entrée de la musique en ville ; 21 heures, brillante retraite aux flambeaux. Grand bal jusqu'à 24 heures.

Vendredi 15 août : 5 heures, secondes salves d'artillerie ; 7 heures, Défilé de la musique en ville ; 10 heures, apéritif-concert ; 11 heures, Distribution des bouquets avec le concours de la musique ; 14 heures, jeu de la pomme, jeu de la crême, place de la Halle ; 15 heures, jeu du baquet, jeu de la poêle, place du Four ; 16 heures, jeu de la cruche, place de l'Eglise et autres jeux divers ; 17 heures, ouverture du grand bal de jour ; 21 heures, brillant feu d'artifice et ascension d'un superbe dirigeable, la musique jouera les meilleurs morceaux de son répertoire pendant le feu d'artifice ; 22 heures, grande illumination, embrasement de la ville. Bataille de confetti. Grand bal toute la nuit.

Samedi 16 août : 5 heures, troisièmes salves d'artillerie ; 8 heures, Défilé de la musique en ville ; 9 heures, distribution de gâteaux et vin blanc aux petits enfants suivie de bal avec musique ; 10 heures, concours de grimaces, courses aux œufs, jeu de la ficelle et autres ; 11 heures, apéritif-concert ; 14 heures, grandes courses de bicyclettes régionales : 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 fr. ; 3e prix, 5 fr. ; 4e prix, 3 fr. ; les engagements fixés à 1 fr. seront reçus dès à présent par M. Laparra Fernand, chaudronnier à Limogne ; 16 heures, distribution des prix par la commission nommée à ce sujet ; 17 heures, ouverture du grand bal de jour sous la Halle ; à 21 heures, ascension d'un grand ballon « La ville de Limogne » et seconde retraite aux flambeaux. Bataille de confetti ; 22 heures, grand bal jusqu'à 24 heures. — Dimanche 1 heure, Grand réveillon.

NOTA. — Un tir public sera organisé pendant la durée des fêtes (très beaux prix). Les habitants de la ville de Limogne sont priés de pavoiser et d'illuminer leurs maisons le vendredi 21 heures. Les étrangers qui voudront bien honorer ces fêtes de leur présence, trouveront comme les années précédentes un accueil très fraternel.

Le Comité ne répond pas des accidents pendant la durée des fêtes.

Luzech

Fêtes du 8 septembre. — Dans une réunion tenue lundi dernier sous la présidence de M. le Maire, les jeunes gens de la classe se sont chargés d'organiser les fêtes annuelles de septembre prochain.

Ils quêteront à domicile et, malgré les pertes occasionnées à nos récoltes par des orages récents, nos compatriotes leur réserveront le meilleur accueil.

Nous ferons d'ailleurs remarquer que les décors qu'on mettra pour les fêtes annuelles, orneront encore notre cité lors du passage à Luzech de M. le Président de la République le 14 septembre. Ce sera ainsi une grosse économie réalisée.

Nos dévoués jeunes gens auront donc à cœur de bien faire les choses.

Douelle

Société de secours mutuels. — La Société de secours mutuels « L'Amicale » s'est réunie en assemblée générale le dimanche 10 courant, sous la présidence de M. Sers, capitaine en retraite.

Le président a informé les sociétaires qui versent aux retraites ouvrières, de leur droit à une subvention de l'Etat et des démarches à faire pour en bénéficier à l'avenir. Une commission de six membres a été nommée pour préparer un projet de modification de l'article des statuts concernant l'admission des membres honoraires. Enfin, il a été procédé à l'admission d'un nouveau membre participant.

Il résulte des communications faites par le trésorier et les secrétaires que la situation morale et financière de la Société est toujours excellente.

Castelfranc

Fêtes des 14, 15 et 16 août. — Programme :

Jeudi 14 août, annonce des fêtes par des salves d'artillerie ; à 8 heures, tour de ville en fanfare.

Vendredi 15 août, à 6 heures, réveil par des salves d'artillerie ; à 8 heures, tour de ville en fanfare ; aubade aux autorités ; à 10 heures, distribution des bouquets ; à 11 heures, apéritif d'honneur ; à 15 heures, course régionale de bicyclettes avec prix ; à 16 heures, ouverture du bal champêtre, place Communale.

Dans la soirée, illumination générale ; rues et maisons particulières artistement décorées ; à 20 heures 30, brillant feu d'artifice tiré sur les bords enchantés de la rivière du Lot ; à 21 heures, départ du ballon « Sidi-Brahim » ; à 22 heures, grand bal de nuit.

Samedi 16 août, dans la matinée, aubade aux étrangers et tour de ville en musique ; dans l'après-midi, divers jeux auront lieu sur les principaux points de la ville.

A 16 heures, grand bal champêtre ; dans la soirée, retraite aux flambeaux et bal de nuit.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront bien assister à nos réjouissantes fêtes.

Duravel

Commencement d'incendie. — Dimanche, vers 6 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison de M. Massable, négociant ; grâce au concours immédiat et dévoué des voisins et des habitants, le feu n'a pu prendre de grandes proportions.

Les dégâts, évalués à 300 francs environ, sont couverts par une assurance.

Courses de chevaux. — Le Comité d'organisation des courses de Duravel s'est réuni dimanche, 10 août, et a complété la mise au point des diverses questions de détail. La réunion est définitivement fixée au 21 septembre et le bel hippodrome de Peyregalière qui a eu, l'an dernier pour ses débuts, une réunion des plus belles de la région, promet à notre jeune Société, pour cette année, un succès plus brillant encore.

Ceux qui désireraient faire partie de la Société peuvent s'adresser à M. Daymard, secrétaire de la Société, qui leur adressera tous les renseignements.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Société amicale des combattants de 1870-71. — Nous sommes heureux d'apprendre que la Société des combattants, qui s'est dissoute, va se reformer sur de nouvelles bases.

Dimanche a eu lieu, à la mairie, une réunion préparatoire à l'effet d'élaborer de nouveaux statuts.

Une Commission a été nommée avec M. du Pouget comme président.

Espérons que l'Amicale des combattants de l'arrondissement de Figeac, sans couleur politique, saura, comme sa devancière, maintenir la concorde et l'harmonie qui n'ont cessé d'exister.

Les adhésions sont reçues chez M. Certes ou chez M. Verdier.

Felzins

M. Bringuiés adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Mes chers Concitoyens,

Bien que les partis d'opposition n'aient pas cru devoir présenter de candidatures, vous avez tenu à voter en grand nombre. C'est par un chiffre croissant de suffrages que vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat. Je viens vous en exprimer ma très vive reconnaissance.

Toujours attentif aux intérêts de notre canton, plus que jamais attaché à la politique de netteté républicaine qui n'a cessé d'être la vôtre, je m'efforcerai de me rendre digne de la confiance que de nouveau vous m'accordez.

Vive la République !

BRINGUIÉS,
Adjoint au maire de Felzins,
Conseiller d'arrondissement.

Saint-Félix

Election cantonale. — Les élections de dimanche dernier n'ont fait que confirmer le vote des républicains de notre commune. M. Bringuiès, adjoint au maire de Felzins, conseiller d'arrondissement sortant, a été réélu à une forte majorité.

La commune de Saint-Félix lui a donné 174 voix sur 178 votants.

Honneur aux républicains de Saint-Félix.

Accident mortel. — Mardi soir, vers 7 heures, le nommé Roques André, propriétaire à Lagarrigue, était monté sur une charrette chargée de gerbes d'avoine, lorsque tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol ; il fut relevé aussitôt par son gendre Niel Michel, conseiller municipal, et des voisins qui le transportèrent à son domicile. Ayant reçu de fortes contusions à la tête, il perdit aussitôt connaissance et succomba quelques heures après. A son gendre et à sa famille éplorée nos meilleures condoléances.

Gagnac

Bureau de bienfaisance. — Réunion le vendredi 15 août courant, à 11 heures du matin, pour la session du troisième trimestre.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le vendredi 15 courant, à 1 heure du soir.

Lacapelle-Marival

La foire. — Malgré les travaux pressants de l'agriculture, notre foire, qui a eu lieu vendredi, a eu son importance habituelle. Les divers marchés étaient très bien approvisionnés et de nombreuses transactions ont été effectuées ; les cours sont demeurés à peu près les mêmes que ceux de la foire précédente.

Le marché aux bêtes à cornes était très bien garni, mais les affaires étaient lentes. Au marché à la volaille, une hausse s'est produite assez sensible.

Au marché des légumes régnait une grande activité ainsi qu'à la halle aux grains.

Nouvelle foire le 23 août.

Sousceyrac

Effractions. — Le 6 août, vers onze heures du matin, M. Poujade, d'Alzac, rentrant des champs, trouva sa maison ouverte, les armoires enfoncées et s'aperçut qu'on lui avait dérobé deux mètres de saucisse. Quant à l'argent, ils ne put se rendre compte de la somme emportée, sa femme absente, en ayant la garde.

La gendarmerie, prévenue un peu tard, ne put mettre la main sur le malfaiteur ; l'enquête permit toutefois d'établir qu'aucune somme d'argent n'avait été volée.

— Le 9 au soir, M. Lherm, de la Vittarelle, village situé à deux kilomètres d'Alzac, s'aperçut aussi qu'un cambriolage avait été opéré chez lui, on lui déroba 20 francs.

Nos gendarmes sont tous les jours sur pied pour battre le pays et découvrir le ou les audacieux voleurs.

Frayssinhes

Elections. — Les élections cantonales du 3 août ont donné comme résultat, pour notre commune, 83 voix à M. Murat sur 94 votants et 160 inscrits.

C'est peu par rapport aux autres communes et vu les services rendus par notre sympathique conseiller général. La dernière phrase de sa profession de foi aurait-elle effarouché les abstentionnistes ? C'est peu probable. Alors ? Ne serait-ce pas plutôt parce que la plupart n'ont pas reçu leur carte d'électeur ? Les rares cartes qui ont été distribuées n'étaient même pas signées. Pourquoi ?

Arrondissement de Gourdon

Martel

Ecole supérieure. — C'est avec beaucoup de regrets que nous apprenons le changement de M. Escande, directeur de notre école, qui vient d'être nommé à Lorient.

Durant les quatre années qu'il a passé parmi nous, il s'était attiré l'estime et la sympathie de toute la population.

Sous son habile direction, notre école était devenue une des plus florissantes du département.

Secondé par de brillants maîtres les succès des élèves étaient la récompense de son dévouement.

Malgré les regrets que nous cause son départ, nous félicitons M. Escande, pour le poste envié qu'il va occuper et qui prouve la confiance qu'ont en lui ses supérieurs de l'instruction publique.

Payrac

Scrutin de ballottage. — Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection du Conseiller général.

M. le docteur Constant a été élu par 707 voix contre 574 voix à M. Margis, conseiller sortant.

Nous avons dit déjà combien il était pénible aux républicains de voir la division se glisser dans les rangs du parti.

Mais si nous regrettons l'échec de M. Margis qui, au Conseil général, a donné des preuves d'une sincérité républicaine non équivoque, nous ne pouvons ne pas saluer M. le docteur Constant qui a toujours défendu un programme nettement radical.

Notre parti, dans le canton de Payrac ne subit pas d'échec : à un bon républicain succède un bon républicain.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Récompenses honorifiques

Des récompenses pour services rendus à la Mutualité ont été accordées aux personnes ci-après :

Médaille d'argent : M. Cabanes (Victor) trésorier de la Société la Fraternelle de Fumel.

Médaille de bronze : MM. Villeréal de Lassaigne, président et Vignal, vice-président de la Société la Fraternelle de Fumel.

Mention honorable : MM. Delmouly, Sarraut, Saysset, membres de la Société la Fraternelle.

Chronique agricole

Jurisprudence : Les vins piqués

Une maison de vins en gros de Paris a acheté, en 1911, une cave aux environs de Carcassonne. Le vin qui était de bonne qualité au moment de la vente, devint piqué à la retiraison. Le courtier prévint le négociant de la situation. Le marché demeura conclu moyennant une diminution du prix de vente. Quand le vin arriva en gare de Paris, l'analyse révéla un tel degré d'acescence que le négociant refusa d'en prendre livraison. Le service des fraudes, prévenu, déclara le vin impropre à la consommation.

Le courtier et le propriétaire furent renvoyés en police correctionnelle devant la huitième chambre. Le courtier soutint que la mise en vente du vin piqué ne constitue pas un délit, le vin piqué n'étant pas un produit falsifié et qu'il n'y a délit que si l'acheteur a été trompé sur la qualité du vin vendu. Le propriétaire plaida que le vin étant agréé, il n'avait plus à s'en occuper. Le tribunal a acquitté le courtier et le propriétaire, condamnant aux dépens le négociant partie civile.

Les traitements combinés dans la lutte contre le mildiou

Une attaque générale du Mildiou venant de se produire sur le vignoble ce dernier va se trouver dans les mêmes conditions qu'en 1910 où, par suite également des pluies et des brouillards, les jeunes grappes furent attaquées d'une façon intense. Nous croyons donc très opportun de rappeler en quoi consistent nos traitements combinés.

On ne doit pas ignorer que les traitements liquides agissent sur les feuilles, et ceux aux poudres sulfatées sur les raisins ; la pratique que nous avons toujours recommandée, mettant en œuvre les uns et les autres alternativement, nous avons cru pouvoir lui donner le nom de traitements combinés.

Nous avions constaté que la préservation des grappes ne pouvait être réellement obtenue qu'avec les poudres cupriques, les liquides quoique mouillant ne les touchent que difficilement sous l'abri des feuilles.

Entre chaque traitement liquide nous conseillons donc des poudrages soit au soufre sulfaté, soit à la chaux sulfatée. Pour en arriver là, si nous avons pris de préférence la sulfostéatite, cela tient à la façon dont elle est obtenue. En effet, elle est fabriquée avec du talc (silicate de magnésie), matière onctueuse au toucher, neutre, insoluble dans l'eau que l'on fait imbiber d'une solution de sulfate de cuivre à la dose que l'on désire. Puis, après l'avoir fait sécher, elle est passée sous des meules et de là au blutoir. Cette poudre est impalpable et montre une adhérence parfaite sur les grappes, ce qui la différencie essentiellement des autres dans lesquelles le sulfate de cuivre est en menus cristaux et, par conséquent, d'une adhérence insuffisante.

La sulfostéatite que nous conseillons est celle renfermant 20 0/0 de sulfate de cuivre et nous l'associons au soufre dans les proportions suivantes : soufre, 70 kilogrammes ; sulfostéatite à 20 0/0, 30 kilogrammes. Nous avons ainsi un soufre sulfaté à 6 0/0 de sulfate de cuivre. Mais le traitement dont les viticulteurs doivent surtout faire cas doit être fait avec le mélange ci-dessous : chaux en poudre, 65 kilogrammes ; sulfostéatite à 20 0/0, 38 kilogrammes ; poudre de savon (saponaphte), 5 kilogrammes ; on a ainsi un mélange sulfaté à 6 0/0 de sulfate de cuivre.

Dans les vignobles attaqués on peut faire usage de la formule suivante : chaux en poudre, 55 klogrammes ; sulfostéatite à 20 0/0 de sulfate de cuivre, 40 kilogrammes ; poudre de savon (saponaphte), 5 kilogrammes, soit un total de 100 kilogrammes. On a ainsi une poudre sulfatée à 8 0/0.

Les poudrages doivent toujours être faits de bon matin pour profiter, autant que possible, de la rosée qui favorise encore une meilleure adhérence ; mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils soient appliqués durant toute la journée.

Dans les vignes fougueuses et quelques jours avant floraison, rogner les sarments ; les traitements en seront facilités et, de ce fait, mieux appliqués ; de même les grappes passeront plus rapidement leur floraison et se trouveront dans de meilleures conditions pour échapper aux maladies. Les viticulteurs qui ont fait cette opération du rognage en 1910 s'en sont très bien trouvés.

Ed. ZACHAREWICZ.

(De la *Revue de Viticulture.*

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Bibliographie

La Mode pratique

BLOUSON
facile à faire soi-même

BLOUSON taille 44, modèle inédit du « *Petit Echo de la Mode* »

Voici un patron très demandé par nos lectrices. C'est un blouson pratique, chaud, facile à porter avec n'importe quelle jupe. On peut le faire en tissu souple et chaud, ou encore l'exécuter en laine soit au crochet, soit aux aiguilles, en suivant la forme du patron.

Ce patron est donné gratuitement avec le No 34 du

PETIT ÉCHO de la MODE

en vente partout.

Ce même numéro contient aussi un patron de BAVOIR à ceinture ; un excellent cours de COUTURE PRATIQUE sur les Gilets nouveaux et les garnitures de Corsages. — Un article utile sur une belle œuvre féminine sociale, « LA FRANCIA », qui pourra rendre quelques services aux femmes qui travaillent.

Le Petit Écho de la Mode

est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode

PLUSIEURS EXCELLENTS PATRONS GRATUITS

GRANDES FEUILLES DE BRODERIES

décalquables au fer chaud.

En vente partout : 10 centimes le numéro.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 9 août.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Pierre de Quirielle, Edouard Aynard. — Frantz Funck-Brentano, les chansons de geste. (A propos d'un livre récent de M. Joseph Bédier). — Pauline Gueuble, récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827). (Publié par Mme A. Flori.) — Maurice Pottecher, théâtre du peuple et théâtre populaire. (Une expérience d'art dramatique.) — Maurice Deroure, l'Eveil (III.) — Léo Crozet, le roman d'un théologien (1486-1535.)

Revues étrangères. — A travers les revues françaises : l'actualité. — Les faits et les idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La vie mondaine. — La vie médicale. — L'art décoratif. — La vie musicale. — La vie pratique. — Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Edouard Aynard : Edouard Aynard, de l'Académie des Beaux-Arts, député du Rhône. — L'abbaye de Fontenay, en Côte-d'Or, propriété de M. Edouard Aynard. Vue générale. — L'abbaye de Fontenay. Salle capitulaire. — L'abbaye de Fontenay. Le cloître et l'église.

Le roman d'un théologien : Henri Cornelis Agrippa de Nettersheim, d'après un portrait du seizième siècle, ayant appartenu au couvent des Récollets de Versailles. — Jacques Le Febvre d'Etaples. — Erasme de Rotterdam. — Première traduction française du *De Sacramento Matrimonii.*

Actualités : M. A. Ribot, de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques, sénateur du Pas-de-Calais, qui prononça au Sénat, sur notre situation financière, un très éloquent discours. — L'explorateur Foureau, auquel le Parlement vient de voter, comme il l'avait fait pour Brazza, une pension nationale de 12.000 francs. — Après l'expulsion des familles hospitalisées par Mme la comtesse Antoine de La Rochefoucauld (deux gravures). — Les Eclaireurs de France à la Chartreuse. — Les Eclaireurs de France et leur drapeau sur la route de la Chartreuse. — Bergues (Nord) (deux gravures).

La guerre interbalkanique : Andrinople, seconde capitale de l'empire ottoman, réoccupée par les troupes turques. — Le ministère des affaires étrangères à Bucarest, où ont lieu les réunions des plénipotentiaires balkaniques.

L'Instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2123e livraison (9 Août 1913).

Le secret de la trahison, par Georges G. Toudouze. — Curieux poissons exotiques d'aquarium, par Jacques Boyer. — Ne tuez pas les araignées, par Daniel Bellet. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — L'inventeur des frigorifiques à longues distances, par L. Juanès.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraison. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente de la sixième livraison

La librairie Attinger frères vient de mettre en vente la 6e livraison de *l'Atlas de la plus Grande France*, l'ouvrage en cours du maître Onésime Reclus. Il aborde cette fois le groupe des régions Normande et Parisienne. Une première carte, d'ordre physique, en montre l'unité ; puis la région Normande, son évolution économique vers l'élevage et l'industrie, sont étudiées séparément. La part faite aux récentes exploitations du minerai de fer montre avec quel scrupule d'actualité ces cartes sont établies. La livraison contient, en outre, les département de la Corse, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de la Creuse. Le texte, fortement documenté et accompagné de cartons schématiques, ne le cède en rien à l'artistique et scientifique cartographie.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 – Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Ateliers de Nickelage
de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure
BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRAGE, ÉMAILLAGE
Spécialités pour Vélos

POLISSAGE
Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général
M. BAUDIN, Electricien

A Vendre

A MONTREDON (LOT)

Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jardin et châtaigneraie.

S'adresser pour tous renseignements à M. le Secrétaire de mairie de cette commune.

PAR CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves *par correspondance* jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives.* Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

FORCE VIRILE retrouvée à tous âge par la méthode scientifique et inoffensive Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. *Jamais d'insuccès.* Notice explicative *gratis et franco sur demande.*

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 août.

Pas de changement dans la physionomie du marché. La tendance reste ferme et une légère amélioration est à nouveau constatée dans la plupart des compartiments, mais les affaires demeurent très limitées.

On remarque la bien meilleure tenue de la Rente française qui s'inscrit à 87,75 en hausse de 50 centimes sur la précédente séance.

Bonnes dispositions des fonds d'Etats étrangers. Le Serbe cote 82,45, le Turc 86,20, l'Extérieure espagnole 89,80, l'Italien 95,55 et le Portugais 62,70. Le russe 3 0/0 1891 passe à 75,90, le 1896 à 74,20, le 5 0/0 1906 à 104,60 et le 4 1/2 1909 à 99,60.

Nos Etablissements de Crédit conservent leur bonne orientation.

La Banque de Paris termine à 1734, le Comptoir d'Escompte à 1055, le Crédit Foncier à 900, le Crédit Lyonnais à 1678 et la Société Générale à 820.

Dans le groupe des Chemins français, l'Est se traite à 910, le Lyon à 1305 et le Nord à 1701.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Assomption 1913

VENDREDI 15 AOÛT

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 7 au dernier train du Jeudi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. nos 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Relations avec le Maroc

Il est rappelé au Public que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie Transatlantique, a créé récemment des billets directs simples et d'aller et retour de Paris à Casablanca ou vice versà, viâ Bordeaux.

Les départs des paquebots ont lieu les 10 et 25 de chaque mois par service rapide, les 2 et 18 par service accéléré.

Les prix sont, suivant la classe, de 205 fr. 85, 154 fr. 45, 99 fr. pour les billets simples, de 328 fr. 80, 251 fr. 10 et 161 fr. 35 pour les billets aller et retour.

Les personnes désirant réduire au minimum le voyage maritime peuvent également se rendre au Maroc par l'Espagne, viâ Madrid et Algésiras, d'où l'on peut gagner Tanger par une traversée de 2 h. 1/2 environ.

Un service rapide bi-hebdomadaire entre Madrid et Algésiras faisant suite au Sud-Express, train de luxe quotidien entre Paris et Madrid, permet d'effectuer le voyage de Paris à Tanger en 53 heures. C'est le mode d'accès au Maroc à la fois le plus rapide et le plus commode.

Billets de libre circulation individuels et de famille pour les plages des Côtes Sud de Bretagne.

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1re classe 100 fr. 2me classe 75 fr.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay : les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1re classe de 0 fr. 1344, 2me classe 0 fr. 09072.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 %.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4° en couleurs — en 20 livraisons

160 pages de texte avec vignettes — sur carton de Luxe couché

PRIX : 60f broché. 66f relié.

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76

Demander Livraison Spécimen à 3 fr.

à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 11 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché	ENTRÉES DIRECTES à l'Abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.) 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	2.520			0,83	0,80	0,72
Vaches	1.251	695	97	0,80	0,76	0,68
Taureaux	246			0,78	0,72	0,68
Veaux	1.608	2.808	19	1,08	1,04	0,92
Moutons	16.731	13.423	4.153	0,98	0,95	0,90
Porcs	4.122	3.058	»	0,70	0,68	0,67

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, plus facile sur les veaux, débacle sur les moutons, mauvaise sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 156

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXII

L'Odyssée d'un haut baron

Hâtons-nous d'ajouter, pour rester dans le vrai, qu'il appréciait vivement ces deux derniers articles, mais seulement comme consommateur ; qu'il se livrait dans le mystère d'un huis-clos nocturne à de véritables orgies de denrées coloniales, et qu'en fouillant la paillasse sur laquelle il couchait dans une soupente, on n'eût point manqué d'y trouver quelques bouteilles entamées de cassis, d'anisette et de vespétro.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise ;

Un jour arriva où l'épicier s'aperçut que Timoléon-Achille faisait dans son magasin plus de dégât que toute une légion de rats de bonne taille et de grand appétit.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Il prit par l'oreille le commerçant futur et le ramena chez le portier-tailleur en disant :

— Je vous rends votre polisson de fils ; si je le gardais encore un an je serais ruiné !... méfiez-vous de lui ! il aime trop la mélasse, les pruneaux et le ratafia !... il tournera mal !!

Eudoxie pleura.

Poulart s'emporta.

Timoléon-Achille fut battu.

Deux jours après, le portier-tailleur avait pardonné... que voulez-vous ! un père est toujours père... il se mit en quête d'une nouvelle place, et le trop fervent dégustateur de denrées coloniales fut admis chez un droguiste de la rue de la Verrerie.

Les choses allèrent bien pendant quelque temps, puis l'enfant se métamorphosa peu à peu en adolescent, c'est-à-dire qu'il atteignit sa seizième année ; il avait alors la force et la taille d'un jeune homme de dix-huit ou vingt ans.

Alors commencèrent à s'éveiller en lui des instincts nouveaux, des passions encore inconnues et d'une remarquable énergie.

De même que Timoléon-Achille avait cédé sans conteste et sans résistance à sa gourmandise enfantine, il sacrifia tout à ses nouveaux désirs.

Les jolies filles et les compagnons de plaisir remplacèrent avec infiniment d'avantage la mélasse et les pruneaux.

Le jeune Poulart n'avait pas d'argent pour subvenir aux dépenses de la vie joyeuse qu'il menait aussitôt que le travail de ses journées était accompli.

Il ne trouva rien de plus simple que d'en *emprunter* à la caisse du droguiste, emprunt d'autant plus facile qu'en l'absence du maître Timoléon-Achille étant chargé de la vente avait la recette du jour à sa disposition.

Les premiers *emprunts* furent modestes.

Le commis infidèle prélevait de temps à autre quelque menue monnaie, rarement s'élevait-il jusqu'à la pièce de cent sous.

Peu à peu cette modération lui parut à lui-même ridicule et mesquine. Les rapines devinrent plus fréquentes et leur chiffre s'arrondit.

Cependant le droguiste plein de confiance dans les bons sentiments de son employé, ne soupçonnait rien encore, il ne s'étonnait même point des petits déficits qu'il lui semblait remarquer dans sa caisse.

— Je me serai trompé ! se disait-il.

Et il ne s'en préoccupait pas autrement.

Mais de même que, selon le proverbe, les ivrognes s'altèrent en buvant, de même les apprentis filous, grisés par le succès de leurs premiers vols, deviennent insatiables et ne tardent guère à oublier toute prudence.

Timoléon-Achille, chargé de divers recouvrements par son patron, trouva fort ingénieux de s'approprier le montant de quelques-unes des factures.

Il mit l'argent dans sa poche et prétendit que les débiteurs n'avaient pas payé et qu'ils avaient gardé les factures en en déchirant l'acquit.

Les choses marchèrent ainsi pendant un certain nombre de mois, les détournements grossissant de plus en plus et les sommes dérobées faisant littéralement la boule de neige, puis, un beau jour, une circonstance fortuite et que le hasard seul avait retardée, c'est-à-dire l'entrevue et l'explication du droguiste avec l'un de ses clients dont il se croyait le créancier, vint mettre le négociant sur la voie de la funeste vérité.

Une fois la mèche allumée, la mine éclata.

L'explosion fut terrible.

Le droguiste, dans le premier feu de sa colère ne parlait de rien moins que de livrer à la justice Timoléon-Achille et de l'expédier bel et bien en cour d'assises pour abus de confiance et vols qualifiés.

Mais le fils du portier-tailleur était déjà un comédien consommé.

Il se jeta à genoux en versant des torrents de larmes, il eut des paroles éloquentes, il trouva des supplications irrésistibles, il parla de sa jeunesse, des entraînements irréfléchis auxquels il avait cédé, de ses remords, de ses bonnes résolutions pour l'avenir.

Bref le droguiste, un brave homme ! se laissa toucher et il consentit, sinon à garder son commis, du moins à ne pas le faire arrêter.

Après avoir établi un relevé approximatif des sommes dérobées par Timoléon-Achille, il ramena ce dernier chez son père, en le tenant non par l'oreille mais par le collet.

— Votre garnement de fils, dit-il au portier-tailleur, est un filou qui m'a volé plus ee huit cents francs... J'aurais dû le conduire au poste. mais j'ai eu pitié de vous qui êtes d'honnêtes gens, Je vous le rends... faites-en ce que vous voudrez... seulement, si vous lui trouvez une place, n'envoyez pas prendre des renseignements chez moi...

Et il s'en alla.

La mère se jeta à genoux dans un coin de la loge, les bras en croix, et sanglotant comme une Madeleine.

Le père, un instant atterré, s'élança sur un balai et le brandit avec un geste menaçant.

Timoléon-Achille prit une pose défensive et s'écria d'un air quelque peu goguenard :

— Bas les pattes et les balais, s'il vous plaît !... je ne veux pas être battu, entendez-vous ça, papa !!

— Malheureux !.,. tu déshonores mon nom !!

— Votre nom de Poulart !.. avec ça qu'il est joli, ce nom-là, papa !!... à votre place je n'y tiendrais guère !...

— Misérable ! comment finiras-tu ?

— Je n'en sais rien, papa, ni vous non plus...

— Tu montera sur l'échafaud !!

— C'est une manière comme une autre de terminer ses jours dans une position élevée...

— Tu nous feras mourir de chagrin, ta mère et moi !!...

— Laissez-moi donc tranquille, papa ! le chagrin et la soupe aux choux, çà engraisse...

— Partout tu te conduis comme un bandit !... on te chasse de partout !!.

— Pour ça, papa, ce n'est pas ma faute !

— C'est peut-être la mienne ?...

— Ma foi, je ne dirais pas non ! il fallait me procréer avec six mille francs de rentes... C'était ma vocation...

— Que vas-tu devenir ?

— Ce qu'il plaira au diable.

— Je ne puis te garder à ma charge sans rien faire.

— Oh ! je n'y tiens point, papa... je m'ennuierais trop chez vous.

— Comment comptes-tu vivre, malheureux enfant ?

— Ma parole d'honneur, je n'ai pas encore de projets...

— Jure-moi de te corriger et j'essayerai de t'apprendre mon état.

(*A suivre*).

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	3 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	1123 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	121 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	23 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e clas.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	— 7 »
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	— 1131 — 7 29
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	16 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1132 (*) OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	122 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	— 5 50	22 40	1 27	9 30	— 15 32
Espère	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	742 15 57
Thédirac-Peyril.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	— 16 19
Saint-Clair	—	—	20 3	— 6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52		
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7		
Douelle (*Arrêt*)	6 21	—	12 58	19 11		
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19		
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27		
Castelfranc	6 46	8 46	13 22	19 43		
Prayssac (*Arrêt*)	6 49	—	13 25	19 46		
Puy-l'Evêque	6 58	9 11	13 34	19 58		
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6		
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14		
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27		
LIBOS	7 29	10 11	14 4	20 33		
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 43		

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	MIXTE	19 50	22 51	10 »	
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 18	21 9	
Fumel	12 4[illegible]	7 56	15 2[illegible]	21 15	
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25	
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32	
Puy-l'Evêque	13 35	8 22	15 50	21 39	
Prayssac (*Arrêt*)	»	8 29	15 57	21 46	
Castelfranc	14 6	8 37	16 2	21 51	
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1	
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9	
Douelle (*Arrêt*)	»	9 2	16 25	22 14	
Mercuès	14 55	9 7	16 30	22 19	
CAHORS. — Ar.	15 13	9 19	16 42	22 31	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	»	22 51	8*20	10 »
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28	20 5
Vayrac	4 48	9 29	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt)	4 52	9 33	14 7	»	20 18
Puybrun	5 »	9 41	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars	5 9	9 52	14 29	16 52	20 39
Port-de-Gagnac	5 16	9 59	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère	5 24	10 7	14 44	»	20 56
Lamativie	5 45	10 30	15 6	»	21 20
Siran (arrêt)	6 1	10 46	15 22	»	21 36
La Roquebrou	6 17	11 1	15 38	17 46	21 51
AURILLAC.. arrivée.	6 56	11 14	16 16	18 23	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 51	20**13
La Roquebrou	5 12	»	9 54	15 37	20 50
Siran (arrêt)	5 25	»	10 7	15 50	»
Lamativie	5 44	»	10 28	16 11	21 21
Laval-de-Cère	6 2	»	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac	6 10	»	10 54	16 37	»
Bretenoux-Biars	6 19	7 52	11 6	16 51	22 »
Puybrun	6 27	8 2	11 15	16 59	»
Bétaille (arrêt)	6 33	—	11 21	17 5	»
Vayrac	6 39	8 14	11 29	17 12	»
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	22 23
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	8 43

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir. — * Jusqu'au 5 sept. ; ** jusqu'au 9 oct.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès	7 31		12 38	17 20	21 37
Souillac	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou. Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou. Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson. ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	3 57
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel	10 41	»	16 51	21 52	»	7 51
Assier	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
Rocamadour	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41
Montvalent	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28
Turenne	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

EXPRESS EXPRESS

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour	9 19	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Assier	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d.	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29	
Cabessut	7 20	13 40	18 40	
Arcambal	7 31	13 51	18 49	
Vers	7 40	14 »	18 57	
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7	
Conduché	8 2	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie	8 9	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31	
Calvignac	8 34	14 45	19 37	
Cajarc	8 48	15 1	19 50	
Montbrun	8 59	15 12	19 59	
Toirac	9 9	15 22	20 7	
Lamadeleine	9 22	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29	
PARIS (Orsay)	22 55	4 46	8 43	

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine	7 34	10 55	17 43
Toirac	7 44	11 5	17 55
Montbrun	7 52	11 13	18 4
Cajarc	8 4	11 22	18 16
Calvignac	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie	8 30	11 45	18 46
Conduché	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry	8 48	12 2	19 10
Vers	8 53	12 7	19 16
Arcambal	9 1	12 15	19 25
Cabessut	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.	9 18	12 32	19 44

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 43	
Carsac	9 23	13 44	20 54	
Grolejac	9 31	13 56	21 2	
St-Cirq-Madelon	9 36	14 3	21 7	
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 13	
GOURDON	9 52	14 19	21 21	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36	10 58	17 42	
Payrignac (arr.)	7 44	—	17 50	
St-Cirq-Madelon	7 51	11 13	17 57	
Grolejac	7 56	11 23	18 1	
Carsac	8 6	11 37	18 11	
SARLAT	8 17	11 51	18 21	